Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 19 (1911)
Heft: 4

Quellentext: Les souvenirs de jeunesse d'Antoine de Polier
Autor: Polier, Antoine de

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES SOUVENIRS DE JEUNESSE D'ANTOINE DE POLIER

Antoine-Noé *de Polier*, né le 27 décembre 1713, mort à Lausanne le 9 août 1783, était le sixième fils de Jean-Jacques de Polier-Bottens et de Salomé Quisard, fille de n. J.-E. Quisard, seigneur de Givrins et de Genollier ; il était neveu de Georges de Polier, professeur à l'Académie de Lausanne, orientaliste distingué. Il épousa en 1744 Elisabeth-Antoinette-Suzanne Lagier de Pluvianes, dont il eut quatre enfants, entre autres : Isabelle baronne de Montolieu, l'auteur des *Châteaux suisses*, et Henri de Polier, le préfet du Léman. En secondes noces, il épousa en 1779 Angélique de la Flechère, dont il n'eut pas d'enfants.

Antoine de Polier était en relations avec Voltaire, qu'il engagea à séjourner à Lausanne ; il rédigea plusieurs articles de la *Grande Encyclopédie* : Liturgie, Mages, Magie, Magicien, Messie, etc. Il publia en six volumes *La Sainte-Ecriture de l'Ancien Testament, exposée et éclaircie par demandes et réponses*, Lausanne 1764-1766.

Ces souvenirs de jeunesse, écrits vers 1780, en un manuscrit autographe de 44 pages in-4°, nous ont été remis par Mme Gustave Monod-de Blonay, arrière-petite fille de l'auteur.

Nous avons reproduit intégralement le texte et conservé l'orthographe de l'original, même dans certaines tournures spéciales à Polier (*dije* pour dis-je, les consonnes redoublées à profusion, l'*e* muet là où nous accentuons cette voyelle, le tréma sur l'*e* muet dans les mots terminés en *ée* et en *ue*, etc.). Ce sont des particularités qui caractérisent l'époque en général, qui caractérisent aussi la figure sympathique du vieux doyen que le lecteur aimera à deviner dans son enjouement et sa verve, alors qu'il racontait les délicieuses aventures de sa jeunesse. Nous nous sommes permis seulement, pour faciliter la lecture, des corrections à la ponctuation, la suppression de trop nombreuses majuscules (ce n'est pas nous qui avons donné une minuscule à la mère, tandis que le Père est toujours avec une majuscule) et enfin le remplacement par des *é* des *è*, ce qui était probablement un trait de plume propre à l'écrivain. Quant aux notes explicatives, je remercie les collègues et amis qui m'ont aidé à identifier quelques personnages de cette histoire.

F.-A. Forel.

QUELQUES PARTICULARITÉS DE LA VIE DE MOI

N. ANTOINE-NOÉ DE POLIER

Seigneur de Bottens, ministre du Saint-Evangile,
1er pasteur des Eglises de Lausanne,
ancien doyen de la classe de Lausanne et de Vevey,
membre de plusieurs accadémies étrangères, etc.

A mes quatre chers enfants,

Nomement a mes deux chers fils,

1° M. CHARLES-GOTTFRIED DE POLIER-BOTTENS [1].

2° M. HENRI-ESTHIENNE-FITZ ROGER DE POLIER [2].

MES TRES CHERS ENFANS !

Je commençois un petit ouvrage manuscript que je vous laisse, sous le tiltre de *Refflections et penséës diverses de Toinon.*

Ce tiltre vous annonce qu'il fut projeté dans mon enfance, et continué dans ma jeunesse. Je le commençois, dije, par remercier Dieu de cinq choses : 1° d'etre né homme plutôt

[1] Né le 11 juin 1753, mort en Irlande en 1782.

[2] Le préfet du Léman, né le 27 juin 1754, mort le 2 juin 1821.

que femme, 2° dans un ettat mediocre plutôt que dans l'opulence ou la miserre, 3° D'etre né de parens vertueux qui, donnant une bonne education a leurs enfans, ont sçu reserrer dans une famille nombreuse les relations du sang, par les liens de la vertu ; 4° D'avoir été destiné a l'etude, 5° d'avoir pris naissance dans un païs ou l'on professe la religion chrêtienne de la manière la plus conforme a l'Evangile et au but infiniment sage de son autheur.

Lorsque je tracois ainsi dans ce petit recueil les premières expressions de mon ame, jeune garçon, je ne pouvois point encor parler de deux autres graces bien dignes de toutte ma gratitude envers l'Etre suprême et qu'il a daigné m'accorder.

La 1re, d'avoir permis, que n'ettant entré dans l'ettat du mariage qu'apres ma 30e annéë revoluë [1], j'aie eu le bonheur de trouver dans feuë votre tres respectable mère, noble Demoiselle Antoinette de Lagier Pluvianes, une epouse selon mon cœur, digne a tous égards des sentiments que je lui avois voués et qui ont fait pendant le cours de notre union conjugale (qui a dûré un peu plus de 25 années) notre bonheur reciproque et la source des plus douces consolations.

Et lorsque privé de cette chère épouse, et nécessité en quelque sorte de convoler a de secondes noces, mais arreté par l'idée toutte naturelle que je ne retrouverois jamais ce que je venois de perdre, Dieu, dont l'infinie bonté ne s'est jamais laissé sans témoignages envers moi en me faisant du bien, a permis dans sa grace, que je pusse en quelque sorte recouvrer ce que j'avois perdu, en prenant pour ma tendre epouse [2], ma tres chere et fidele compagne, noble Demoiselle Angelique-Adelaïde de la Flechere de Grens, ma nièce a la mode

[1] Le mariage est de 1744.

[2] Mariée en 1759.

de Bretagne, cette digne et excellente personne qui pense si bien, et qui a pour vous, mes chers enfans ! le cœur de la mere la plus sage, la plus tendre et la plus attachée a vos vrais interéts.

Le 2e des deux nouvelles graces dont je ne puis assez benir le Seigneur, c'est de m'avoir accordé deux fils et deux filles qui sont tous les quatre des enfans que je cheris, dont l'existence fait la partie essentielle de mon bonheur, qui ont été pour moi jusques a cette heure une source des plus douces satisfactions, et qui repandront sur ma vieillesse les douceurs d'une paternité dont je sens tout le prix.

Je veux donc, mes chers enfans ! vous laisser un abregé de ma vie, qui a été plus agitéë et plus diversifiéë, que ma petitte sphere, et la vocation que j'avais embrasséë, ne sembloit devoir le permettre. Je ne vous cacherai point mes foibles et mes deffauts, et ne vous dissimulerai pas les fauttes qui en ont été la suitte ; il vous sera aisé de saisir les uns et les autres ; et si vous en profitez, mes chers enfans ! pour être plus sages et mieux avisés que moi, j'en benis Dieu d'avance ; le but que je me suis proposé en écrivant ces mémoires sera rempli. Mais j'espère, mes chers enfants ! que la connoissance de mes deffauts et des fauttes que je puis avoir commises sera rachetéë, chez des cœurs aussi sensibles et aussi reconnoissants que les vôtres, par le souvenir de tout ce que ma tendresse paternelle a fait pour vous. Comme ces memoires ne doivent point sortir de vos mains, je me propose de les ecrire d'une maniere fort simple et sans courir après les fleurs de l'eloquence et d'un style recherché, souvent plus propre a alterer ou deguiser la verité, qu'a la rendre avec sa beauté et sa candeur naturelles.

Je suis né a Lausanne sur la fin de l'an 1713. J'ettois le penultieme des sept fils qu'a laissé en mourant mon cher Pere, noble et généreux Monsieur Jean-Jacques de Polier,

seigneur de Bottens, né en juillet 1670, mort en mars 1747. Il ettoit Banneret de Bourg et Collonel des vielles ellections du Païs de Vaud.

Dieu dans sa grace m'avoit doué d'une tres bonne mémoire, d'une conception prompte et d'une expression facile et vive, en sorte que je rendois avec force, ce que je sentois tres vivement.

Mon cher Pere desiroit avec ardeur qu'un de ses chers fils voulut se vouer a l'ettat ecclesiastique. Georges [1], le second de ses fils, avoit de grands talens ; il avoit d'abord paru vouloir ceder aux desirs de notre cher Pere ; il avoit même poussé ses études de theologie assez loin ; mais une jeune dame dont il ettoit amoureux et qui paroissoit le payer de retour lui ayant preferé un jeune officier qui servoit en France, et s'excusant de son inconstance en disant a mon frere qu'un habit uniforme, un plumet, une cocarde, une epée au côté, lui plaisoit infiniment plus qu'un habit noir, un petit collet, et un grave manteau, il n'en fallut pas d'avantage ; le froc fut jetté aux orties, et feu mon Pere, de tres mauvaise humeur, envoia mon frere au service d'Hollande.

Il fit le voiage en cadet de Gascogne, ayant été remis a un sergent qui conduisoit une recruë au regiment ; ce cher frere, qui d'ailleurs a tres bien tourné, devenu un homme plein d'honneur et de sentimens, après s'être refusé aux vuës de notre cher Pere, je fus celui de ses autres fils, qu'on jugea le plus propre a remplir ses désirs par rapport a l'ettat ecclesiastique ; mais on s'y prit tres mal, pour me rendre cette vocation qui a bien ses epines et ses desagremens, aussi douce et agreable qu'il eut été a souhaiter.

Ma première education fut confiée a des pedans mercenaires, qui n'avoient qu'une manière de s'y prendre dans leurs enseignemens, et cette manière n'ettoit pas la bonne ; ils en agissoient avec moi, comme avec les petits grimauds

[1] Né en 1702, colonel au service de Hollande, mort le 9 mai 1752.

que la bonne nature a faits pour vegeter dans une ettroite et triste sphere, qu'on excite a apprendre des mots vuides de sens, en les obligeant par des brutales reprimandes, ou même des coups, a les memoriser ; on me tira enfin d'une discipline si deraisonnable, pour me confier au Precepteur de mes aînés qui, pour avoir moins de peines, vouloit que je fisse les mêmes taches et les mêmes leçons que mon frere Paul-Philipe qui avoit 27 mois de plus que moi et un souverain eloignement pour l'etude ; on ne tiroit aucun parti de mes talens, que j'enfouissois malheureusement, au lieu de les cultiver et de les faire valoir.

Enfin, Monsieur le Professeur de Polier [1], mon cher oncle, crut que l'instruction publique, en me donnant plus d'emulation, donneroit plus de ressort et d'activité a mon genie vif et ardent. Je fus donc placé au college dans la classe de 6e, sous un excellent regent, monsieur Correvon [2] ; c'ettoit un de ces hommes que la nature a doués d'un tour d'esprit guaï et facêtieux, qui savent se faire aimer et qui ont l'art d'instruire les enfans en les amusant et en captivant leur attention par de petits contes. Je ne fus que trois mois dans sa classe et je montai en 5e. ou je trouvai dans la personne de monsieur Allamand [3] un pedant de premier ordre ; mon extreme vivacité demontoit souvent sa repoussante gravité et m'exposoit a ses reprimandes qui, pour l'ordinaire, ettoient,

[1] Né le 15 décembre 1675, professeur d'hébreu à l'Académie de Lausanne en 1701, mort le 28 octobre 1759.

[2] Jean-François-Louis Correvon, de Rovray et d'Yverdon, encore étudiant en théologie, fut installé en 1717 en qualité de régent de 6e au Collège ; il occupa cette place jusqu'en 1758 ; mort en novembre 1760. (H. VUILLEUMIER.)

[3] Thomas Allamand, des Ormonts, régent de 5e du Collège, de 1710 à 1723, après avoir été régent au Collège de Vevey ; il se retira à Morges en 1723. Il était le père de trois fils distingués et connus : Jean-Jaques, qui lui succéda comme régent de 5e, mort en 1739 ; François-Louis, professeur de grec et de morale à l'Académie, mort en 1784 ; Jean-Nicolas, ministre, précepteur en Hollande et professeur à Leyde, mort en 1787. (H. V. et B. VAN MUYDEN)

comme l'epéë du Gascon, longues et plattes ; je ne fus que six mois sous sa ferule, et montant avec distinction en 4e, je trouvai pour regent monsieur Minguard [1], homme d'esprit et qui scavoit varier ses enseignemens suivant le caractere et portée de ceux qui en ettoient les objets.

Je devins bientôt son disciple favory et celui de sa classe qu'il distinguoit par ses eloges et ses attentions obligeantes ; ensorte que, sous un tel maitre, j'aurois surement fait de grands progrès, si je n'avois pas eu le malheur de prendre une maladie des plus graves, des plus serieuses et qui malgrès tout l'art des habiles medecins sous la direction desquels j'eus le bonheur d'être, fut des plus longues, car elle commença en may 1723, et je ne fus guery qu'en octobre 1725. Cette maladie a fait assez de bruit en son tems, pour que je me croie excusable si j'entre dans quelque detail sur ses causes, ses accidens, la cure en elle-même, ses suittes et touttes les graces que m'accorda la Divine Providence.

Sur la fin de l'été de 1722, feu mon cher Pere qui montoit tres bien a cheval ayant eu l'honneur d'etre ecuyer de Madame la première Reine de Prusse, feu mon Pere, dije, avoit acheté de monsieur de Wullierens une très belle jument anglaise. Il partit de Lausanne, avec son valet, pour aller chercher sa nouvelle monture ; j'ettois, pour mon malheur, sur la porte de la maison au moment de son arrivée ; le voiant bien portant et monté comme un Saint Georges, je lui présentai mon respect en le felicitant de cette belle acquisition qui surement lui faisoit grand plaisir. Il mit pied a terre et je fus au-devant de lui ; il me passa la main sous le menton et me pinçant un peu les oreilles, et il me dit : si tu

[1] Jean-Pierre Mingard, nommé en mai 1723, régent de 4e du Collège, étant encore étudiant en théologie, était fils de Jaques Mingard qui avait été régent de 2e. (H. V.)

t'avise d'aller a l'ecurie fouëtter cette jument, je te promets que je mettrai les oreilles que je tiens dans ta poche. Je n'avois jamais imaginé qu'il y eut ou qu'il put y avoir quelque plaisir a fouëtter une jument a l'ecurie ; mais digne fils d'Eve, je n'eus dès le même soir rien de plus pressé que de me procurer un petit fouët de cordelettes pour aller dès que je serais levé fouëtter la belle jument ; ce qui fut projetté fut executé et je trouvai qu'en effet qu'il ettoit fort drole de lui voir faire des petits hauts le cul qui m'amusoient beaucoup. J'amenai mes freres, mes sœurs et mes jeunes camarades pour leur procurer le ravissant plaisir que je goutai assez souvent pendant le cours de l'hiver. Un beau jour de printems que mon Pere ettoit allé se promener, dès qu'il fut rentré et que je le sçus en compagnie, je ne vis rien de mieux à faire que d'aller donner a la belle jument ce que j'appellois sa leçon de dance ; mais elle n'ettoit pas sans doutte ce jour là disposée a la prendre, ou le valet d'ecurie l'avoit attachée le licol plus long qu'a l'ordinaire ; dès le deuxième petit eclat que je voulus lui donner sur la croupe, elle me lâcha une ruade et me frapa du pied sur le sein gauche si rudement que mon habit en fut dechiré, que j'allai tomber a quelques pieds de là, sans connoissance. J'ignore combien j'y restai, je me souviens seulement que je sortis de cet ettat souffrant plus que je ne puis l'exprimer, pouvant a peine me plaindre et me tenir sur mes pieds. Au bout de quelques momens, je gagnai a quatre la cuisine, et fis part de mon malheur a la cuisiniere qui m'aimoit beaucoup ; elle me porta dans ma chambre, me mit au lict et ayant fait une forte decoction de nos herbes vulneraires, elle m'en fit avaler une couple de tasses et apliqua sur la place meurtrie les herbes bouillantes qu'elle avoit renfermées dans un petit sachet. Elle me promit de n'en rien dire à persone et d'aviser au moyen de me guèrir. Elle devoit aller le lendemain pour faire le jardin a la campagne ; elle dit a mon Pré-

cepteur qu'elle m'avoit donné a souper et m'avoit fait coucher de bonne heure, parce qu'elle vouloit prier ma mere de consentir qu'elle me menat avec elle a Bussigny, sous pretexte qu'aimant la culture des jardins, je lui ettois aussi utile qu'une bonne ouvriere. En attendant elle avoit fait dire au fermier de se trouver de bonne heure sur Monbenon avec son cheval; elle m'y porta par derrière et, nanti d'un gros coussin qu'elle plaça devant elle, je m'y arrangai; le fermier conduisit le cheval a pas lens ; nous arrivames heureusement. Son premier soin fut de me mettre au lict et de me continuer ses pansemens et bons offices, qui opererent dans deux jours si ce n'est ma guerison du moins mon soulagement apparent, au point que je revins à Lausanne, me tenant droit comme si de rien n'eut été. Mais je conservois un sentiment d'une douleur intérieure et tres profonde qui m'incomodoit beaucoup lorsque je me donnois quelques mouvemens un peu violens. Ma santé en parut même assez alterée ; ce qui ne m'empêcha pas d'aller avec un de mes amis sur les murs de la ville qui ettoient notre promenade ordinaire. Nous eumes le malheur, ce jour, de tomber dans un jardin de la hauteur de 25 à 30 pieds ; une vigne du Canada qui tapissoit la muraille ralentit un peu notre chûte, qui fut cependant assez lourde pour ecraser un cabinet de jasmin, dont le désordre nous valut, non la commiseration d'une vieille dame Françoise, la Flore de ce séjour, mais un tas d'injures les plus atroces. Nous ne pouvions sortir de ce jardin qu'en passant par son appartement, ce qui fit que nous primes le parti de grimper en haut des espaliers pour sauter dans la cour d'une maison voisine, sur un tas de fumier, d'ou nous partimes pour nous rendre chacun chez nous.

J'y arrivai soufrant cruellement, mais assez enemy de moi-même, pour m'obstiner à cacher impitoiablement les deux accidens qui avoient detruit ma santé et donné a mon temperamment la plus funeste atteinte, je payai bien chere-

ment un silence si deraisonnable ; dès ce moment, outre des souffrances inexprimables, je vis mes maux aller en empirant, une fièvre continuelle me miner et annoncer une fin prochaine. Mon ettat fit pitié a mes chers Parents ; ils appelerent un medecin de confiance qui dit, que je tombois dans une phtisie, et qu'il croioit que si j'avois a languir ce ne seroit pas pour longtems.

Dans ce tems là un celebre chirurgien françois refugié, qui avoit été chirurgien major dans les arméës du roi Guillaume III ou il avoit acquis beaucoup d'experience, vint a Lausane pour y changer d'air et loua un appartement dans la maison de mon Pere ; le medecin consulta avec lui, et le resulta de leur conference fut qu'il falloit me placer a la campagne pour m'y faire prendre le laict de chèvres ; en consequence, on m'envoia avec une de mes sœurs a Bussigny, ou quelques semaines après, le reste de la famille nous rejoignoit pour y passer la vacance des moissons. Je m'affoiblissois tous les jours et mes douleurs interieures augmentoient sensiblement. Enfin le 25 de juillet, jour de Saint-Jacques de l'an 1723, mon Pere et ma mere ettant au Bois d'Ecublens, dans une partie de campagne que donnoit a tous ses voisins feu monsieur l'ancien Juge Seigneux [1], ma grande foiblesse me causant un froid extrême, j'ettois sur les trois heures après-midy auprès du feu de la cuisine, en robbe de chambre, lorsque tout d'un coup je sentis qu'il se passoit dans mon corps, du côté gauche quelque chose d'extraordinaire. J'y portai la main et je vis que sur le sein gauche, il s'ettoit formé une tumeur tres grosse et qu'on voioit pour ainsi dire croitre a vuë d'œil. L'extrême douleur d'un côté, et la frayeur dont je fus saisi a la vuë de ce qui venoit de se passer, furent cause, qu'ettant passé dans le salon, je me jettai sur un petit

[1] Samuel de Seigneux, élu juge en 1718, bourgeois d'Ecublens en 1720 ; il y possédait une terre, dite « en la Boulaye », avec maison de maîtres, ferme et champs. (A. DE SEIGNEUX.)

lict, ou je restai sans connoissance; mon frère Paul [1] qui me trouva dans cet ettat, appela du secours, et fut tout de suitte a grands sauts de cheval, avertir mes chers parens de ce qui venoit de m'arriver et de l'eminent danger dans lequel j'ettois.

A leur arrivée a la maison qui fut aussi prompte que la distance pouvoit le permettre, ils me trouverent dans les bras d'une vielle femme qui m'avoit fait placer au grand air au millieu de la cour, et qui m'avoit rappelé a la connoissance a l'aide de quelques bonnes eaux et de quelques bonnes herbes ; on fut effraié à la vue d'un abcès presque aussi gros que le sein d'une nourice et qui s'ettoit si promptement manifesté; ma chere mere voulut avec des cataplames l'amener a supuration; elle mit pour cela dabord la main a l'oeuvre. Mais pour mon malheur, mon cher Pere fut le lendemain a Vernand chez Monsieur le Conseiller de Polier [2], notre cher oncle, qui avoit chez lui Madame la Ballifve de Tavel [3], sa belle mere; cette bonne dame, toutte pleine d'oeuvres de charité et de bienfaisance, sans cesse occupéë a procurer du soulagement aux pauvres malades, composoit pour eux des onguents et prenoit souvent la peine de les pancer elle-même. Cette digne dame ettoit germaine de mon Pere, ettant fille de Madelle de Polier, fille du Bourgmaistre mon arriere Grand Pere, laquelle avoit epousé Monsieur de Chandieu Villars [4], dont elle eut Messieurs de l'Isle [5],

[1] Né en 1712, général-major de la Compagnie des Indes, mort en 1759, sur la côte de Coromandel.

[2] Etienne-Bénigne de Polier, seigneur de Vernand, épousa en 1710 Françoise de Tavel ; mort après 1760.

[3] Marie de Chandieu, épousa en 1653 Jean-Rodolphe de Tavel, seigneur de Cuarnens, bailli de Nyon. (W. DE SEVERY.)

[4] Paul Ier de Chandieu, seigneur de l'Isle, Villars-Bozon et la Coudre, épousa en 1652 Louise, dame de Corcelles le Jorat, fille de Jean-Pierre de Polier, seigneur de Bottens, bourgmestre de Lausanne; elle avait épousé en premières nôces Sébastien de Praroman. (W. DE S.)

[5] Charles de Chandieu, seigneur de l'Isle, lieutenant-général. (W. DE S.)

de Chandieu De Corceles[1], etc., et Mesdames de Tavel, celle dont je parle, de Grancy[2] et de Loïss-Chezeaux[3]. A peine mon Pere eut-il parlé de l'aparition subitte d'un abcés sur le sein gauche que la bonne dame proposa un onguent qu'elle avoit composé, mais qui ettoit a Vevay lieu de sa residence, et dont elle vanta les merveilles pour disiper les maux du sein des femmes dont le lait est epanché ou vicié, mais ne pouvoit pas convenir a ceux d'un jeune garçon de dix ans, qui ayant resçu un coup facheux avoit depuis 7 ou 8 mois renfermé le loup dans la bergerie, et vecû comme si il ne lui ettoit rien arrivé.

(*A suivre.*) F.-A. Forel.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

⁂ M. Gruaz, sous-conservateur du Musée historique, travaille, depuis le milieu de l'année dernière, à l'exploration d'un important *cimetière* des Vᵉ, VIᵉ et VIIᵉ siècles, situé près du village de *Saint-Sulpice*. 150 sépultures ont été explorées méthodiquement, les unes en terre libre, les autres entourées de dalles ou empierrées. Beaucoup de tombes avaient déjà été détruites antérieurement; un certain nombre restent encore à fouiller. Le cimetière de Saint-Sulpice était donc considérable. Il a fourni déjà de nombreux objets intéressants ou précieux; il en fournira sans doute encore car les fouilles continuent.

[1] Paul de Chandieu, seigneur de Corcelles, épousa Anne de Pelissari. (W. de S.)

[2] Bénigne de Chandieu épousa en 1677 Henri de Senarclens, seigneur de Grancy. (W. de S.)

[3] Françoise de Chandieu épousa Philippe Loïs, seigneur de Cheseaux, bourgmestre de Lausanne. (W. de S.)